

## LISTE DES AMENDES 2017 / 2018

### Bruxelles Brabant Wallon

Référence R.S. / AFTT	Code Amende	Libellé	Tarif prov. (en €)
<b>ORGANISATIONS</b>			
A.3.5	1	Organisation sans autorisation	25,00
A.3.5	2	Organisation sportive avec recettes sans autorisation préalable	75,00
<b>INTERCLUBS</b>			
C.2.2.17 §1	11	Absence de marquoirs, par marquoir	5,00
C.3.4	12	Joueur ne portant pas la chemisette réglementaire du club	5,00
C.9.2.02		Ordre des joueurs: non correspondance feuille de match / liste de force	
§1	13	1 <sup>ère</sup> infraction:	Avertissement
§2	14	2 <sup>ème</sup> infraction:	5,00
§3	15	Infractions suivantes:	5,00
C.10.1.04	16	Non-présentation d'une carte d'affiliation ou d'une carte d'identité	5,00
C.10.1.05	18	Un joueur absent lors d'une rencontre interclubs	8,00
C.10.1.06	19	Deux joueurs absents / interclubs (assimilé: fft non prévenu) - Aller	37,50
C.10.1.06	20	Deux joueurs absents / interclubs (assimilé: fft non prévenu) - Retour	75,00
C.10.3.02	21	Match non joué lors d'un interclubs: par rencontre, sauf certificat médical rentré dans les <b>2 jours ouvrables</b> , date de la poste faisant foi	5,00 max: 12,50
C.12.1.06	23	Non-envoi des feuilles d'arbitrage dans les délais prescrits (tarif par feuille et amende doublée à chaque récidive)	10,00
C.12.1.02	24	Feuille d'arbitrage incomplètement remplie	5,00
C.12.1.07	25	Résultats non encodés lors de la prise rapide, par résultat	10,00
C.12.1.08	26	Feuille de match non encodée, par feuille	10,00
C.14.1.01	27	Forfait prévenu au moins 48h à l'avance en interclubs, match aller	20,00
C.14.1.01	28	Forfait prévenu au moins 48h à l'avance en interclubs, match retour	37,50
C.14.1.01	29	Forfait prévenu moins de 48h à l'avance en interclubs, match aller	25,00
C.14.1.01	30	Forfait prévenu moins de 48h à l'avance en interclubs, match retour	50,00
C.14.1.01	31	Forfait non prévenu moins de 24h à l'avance - interclubs, match aller	37,50
C.14.1.01	32	Forfait non prévenu moins de 24h à l'avance - interclubs, match retour	75,00
C.14.2.01	33	Forfait général en interclubs, match aller	50,00
C.14.2.01	34	Forfait général en interclubs, match retour	100,00
C.14.2.01	35	Troisième forfait en interclubs lors des matches aller	50,00
C.14.2.01	36	Troisième forfait en interclubs lors des matches retour	100,00
C.14.2.01	37	Forfait général d'une équipe avant le début de l'interclubs	50,00
C.16.4	38	Frais de déplacement en cas de forfait (sauf 19 et 20)	0,30 / km
C.10.1.01	39	Arrivée tardive d'une équipe (jusque 20h)	20,00
C.10.5.02	40	Un joueur qui dispute la même semaine plusieurs interclubs	10,00
C.13.1	41	Alignement d'un joueur non qualifié	12,50
C.11	43	Forfait non prévenu / tardif (moins de 48h à l'avance), tour final	50,00
C.11	44	Forfait non prévenu / tardif (le jour même), tour final	75,00
<b>JOUR DE COMPETITION</b>			
C.15.5	46	Demande non faite ou tardive d'une modification	12,50
<b>LISTE DE FORCES</b>			
C.21.10	47	Non-affichage ou absence dans la salle de jeu	12,50
<b>LOCAUX</b>			
C.2.1.03	48	Non-avertissement ou avertissement tardif d'un changement de local	10,00
C.2.1.05	49	Ouverture tardive du local	10,00
C.2.1.09	50	Non-affichage ou absence dans la salle du certificat d'homologation	12,50

<b>COMPETITIONS PROVINCIALES</b>			
	<b>61</b>	Absence injustifiée, après inscription	<b>12,50</b>
	<b>62</b>	Refus d'arbitrage	<b>12,50</b>
<b>TOURNOIS DE CLUBS</b>			
<b>E.15.7</b>	<b>71</b>	Absence de marquoir, par marquoir	<b>5,00</b>
<b>E.17.3</b>	<b>72</b>	Dépassement de l'heure de clôture / par heure entamée	<b>12,50</b>
<b>E.8.1</b>	<b>73</b>	Non-paiement des 15% de redevance de la recette du tournoi, endéans les 15 jours à dater de la facture	<b>12,50</b>
<b>E.8.1</b>	<b>74</b>	Non-paiement des 15% de redevance de la recette du tournoi, endéans les 30 jours à dater de la facture	<b>37,50</b>
<b>E.8.1</b>	<b>75</b>	Non-paiement des 15% de redevance de la recette du tournoi, après 2 <sup>ème</sup> rappel et endéans les 45 jours à dater de la facture	<b>50,00</b>
<b>INTERCLUBS JEUNES</b>			
	<b>81</b>	Forfait non prévenu	<b>25,00</b>
	<b>82</b>	Forfait prévenu moins de 48h à l'avance	<b>12,50</b>
	<b>83</b>	Forfait prévenu plus de 48h à l'avance	<b>0,00</b>
<b>ADMINISTRATION</b>			
	<b>91</b>	Envoi tardif des documents administratifs	<b>25,00</b>
	<b>92</b>	Non-paiement d'amende 15 jours après envoi de la facture (+ amende)	<b>12,50</b>
	<b>93</b>	Absence à l'Assemblée Générale Statutaire	<b>75,00</b>
	<b>94</b>	Absence à l'Assemblée Générale Sportive	<b>75,00</b>
<b>DROITS D'INSCRIPTION</b>			
		Interclubs, par équipe: seniors	<b>17,50</b>
		vétérans	<b>12,50</b>
		Championnats provinciaux seniors et vétérans: simples	<b>4,00</b>
		doubles, par équipe	<b>8,00</b>
		Championnats provinciaux jeunes: simples	<b>3,00</b>
		doubles, par équipe	<b>6,00</b>
		Critérium provincial: seniors	<b>7,50</b>
		vétérans	<b>6,00</b>
		jeunes	<b>3,00</b>
		Coupe BBW par équipe	<b>10,00</b>
<b>CARTES JAUNES</b>			
<b>Comptabilisation cumulée par saison sportive</b>		1 <sup>ère</sup> carte	<b>5,00</b>
		2 <sup>ème</sup> carte	<b>10,00</b>
		3 <sup>ème</sup> carte	<b>20,00</b>
		4 <sup>ème</sup> carte	<b>40,00</b>
		5 <sup>ème</sup> carte et suivantes	<b>80,00</b>
<b>INDEMNITE ARBITRAGE / JUGE-ARBITRAGE</b>			
<b>Par saison sportive, si le club ne répond pas aux exigences de fourniture d'arbitres et/ou juge-arbitres</b>	Si l'équipe première du club évolue en:	Super Division	<b>160,00</b>
		Nationale	<b>140,00</b>
		Régionale	<b>120,00</b>
		1 <sup>ère</sup> provinciale	<b>100,00</b>
		2 <sup>ème</sup> provinciale	<b>80,00</b>
		3 <sup>ème</sup> provinciale	<b>60,00</b>
		4 <sup>ème</sup> provinciale	<b>40,00</b>

*Toute réclamation en cours de saison pour ce qui concerne les amendes provinciales est à envoyer exclusivement au trésorier c/o Bernard Duhaut, Allée du Beau Chêniat, 17 à 6280 Gerpinnes-Loverval – par courrier ou par e-mail (transmission écrite obligatoire). Les réclamations pour les amendes du premier tour sont à rentrer chez le trésorier provincial avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018; toute réclamation rentrée hors délai ne sera pas traitée.*